

DES IDÉAUX UNIVERSELS

Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) représente un engagement mondial pour la promotion, la protection et la réalisation de tous les droits de l'homme et libertés fondamentales énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, proclamée il y a plus de 60 ans. La Déclaration décrit, dans ses 30 articles fondamentaux, les droits de l'homme dont doit pouvoir jouir chaque individu. Elle affirme que tous les êtres humains naissent libres et égaux ; que chacun a droit à la vie, à la liberté et à la sécurité ; que tous sont égaux devant la loi ; que chacun a le droit à une nationalité ; à l'alimentation et à l'eau, au travail et à la liberté d'expression ; et que la volonté du peuple est la base de l'autorité des gouvernements.

La non-discrimination et l'égalité sont des principes fondamentaux qui sous-tendent la Déclaration : chaque individu, sans distinction aucune, a droit à la jouissance de tous ses droits et libertés. Tous les droits énoncés dans la Déclaration sont considérés comme indivisibles, indissociables, interdépendants et universels.

Ces idéaux ont été progressivement inclus dans des traités internationaux contraignants. Les pays qui ratifient ces traités sont tenus de mettre en œuvre des législations et des politiques qui transforment les principes fondamentaux des droits de l'homme en réalité concrète.

Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme vise à faire de la protection et de la promotion des droits de l'homme une réalité de la vie des individus partout dans le monde. Ce faisant, le HCDH joue un rôle crucial dans la sauvegarde de l'intégrité des trois piliers de l'ONU : la paix et la sécurité, les droits de l'homme et le développement.



Un groupe d'enfants palestiniens lors d'un camp d'été du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme.

NOS PRINCIPES DIRECTEURS

Le travail du HCDH est centré sur cinq grands secteurs : l'établissement de normes relatives aux droits de l'homme, le plaidoyer pour les droits de l'homme dans le monde, les recommandations en matière de droits de l'homme, le suivi de la situation des droits de l'homme et l'appui à leur mise en œuvre au niveau national.

Tout son travail repose sur le droit international relatif aux droits de l'homme, s'agissant par exemple d'enquêter sur les violations graves des droits de l'homme, de dispenser aux forces armées et à la police une éducation aux droits de l'homme, d'aider au renforcement des institutions dans les sociétés qui sortent d'un conflit, ou d'évaluer le bilan des États en matière de respect des droits de l'homme.

NOS PRIORITÉS

Le HCDH a identifié six priorités stratégiques :

- Lutter contre la discrimination
- Combattre l'impunité et renforcer les obligations redditionnelles
- Oeuvrer pour la réalisation des droits économiques, sociaux et culturels et combattre la pauvreté
- Protéger les droits de l'homme dans les contextes de migration
- Protéger les droits de l'homme dans les situations de conflit armé, de violence et d'insécurité
- Renforcer les mécanismes internationaux de défense des droits de l'homme et le développement progressif du droit international relatif aux droits de l'homme.

COMMENT NOUS TRAVAILLONS

Le HCDH est dirigé par le Haut-Commissaire aux droits de l'homme, qui est le fer de lance en matière de promotion des droits de l'homme dans le monde. Le Haut-Commissaire est assistée à Genève, à New York et sur le terrain par des membres du personnel dont le rôle essentiel est d'identifier, de mettre en lumière et de développer des réponses aux problèmes relatifs aux droits de l'homme, en étroite collaboration avec les gouvernements, le système des Nations Unies, la société civile et d'autres entités. Le HCDH soutient et promeut les droits de l'enfant, des femmes, des minorités, des handicapés et d'autres groupes vulnérables.

Les gouvernements ont la responsabilité essentielle de protéger les droits humains des populations de leurs pays respectifs. Le rôle du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme consiste à aider les États à remplir leurs obligations en matière de droits de l'homme conformément au droit international relatif aux droits de l'homme. Les activités du HCDH consistent à dispenser des conseils sur la législation nationale afin de garantir sa conformité avec les normes internationales des droits de l'homme. Il collabore aussi avec les autorités locales pour assurer la conformité des conditions de vie des personnes détenues avec des normes minimales. Le HCDH favorise l'accès à la justice et appuie les processus de justice transitionnelle afin de combattre l'impunité et de renforcer les obligations redditionnelles. Il prend également position publiquement en cas de nécessité pour mettre en lumière les



Un groupe de femmes du Darfour dans une marche contre les violences faites aux femmes.

violations des droits de l'homme, ainsi que les meilleures pratiques dans ce domaine.

Le HCDH fait aussi fonction de secrétariat du Conseil des droits de l'homme, qui est l'organe intergouvernemental clé des Nations Unies responsable de la promotion et de la protection des droits de l'homme. Le Conseil est composé de représentants de 47 États Membres des Nations Unies, élus par l'Assemblée générale pour une durée de trois ans, avec possibilité d'une seule reconduction.

Le Conseil traite des violations des droits de l'homme, travaille à prévenir les atteintes à ces droits, réagit aux situations d'urgence, fait office de forum international pour le dialogue centré sur les droits de l'homme et formule des recommandations à l'Assemblée générale pour le développement du droit international relatif aux droits de l'homme.

Les examens périodiques universels (EPU) effectués par le Conseil ont pour objet d'évaluer tous les quatre ans le bilan de la totalité des 193 États Membres des Nations Unies en matière de droits de l'homme. Le HCDH dispense des conseils et fournit des compétences d'experts aux États afin de les aider à remplir leurs obligations redditionnelles relatives à l'EPU et à mettre en œuvre ses recommandations, ainsi que celles d'autres mécanismes de promotion des droits de l'homme.

Le HCDH assiste également les procédures spéciales du Conseil, qui sont des experts indépendants en droits de l'homme ayant pour mission d'examiner et de rédiger des rapports sur 36 thématiques spécifiques, telles que l'eau et l'assainissement, l'alimentation, les disparitions involontaires, les migrants, la torture et la traite des êtres humains, ainsi que 12 mandats axés sur des pays ou des territoires.

Le HCDH apporte enfin son appui aux 10 comités d'experts qui contrôlent la conformité de chaque pays avec les traités internationaux relatifs aux droits de l'homme qu'ils ont ratifiés.

Les droits de l'homme en chiffres en 2010-11*

* Rapport du HCDH 2011

6 sessions spéciales du Conseil des droits de l'homme organisées pour répondre à des situations critiques en matière de droits de l'homme

123 ratifications de traités internationaux relatifs aux droits de l'homme et de leurs protocoles facultatifs

30 pays/territoires ont mis en place des législations et des politiques visant à assurer un meilleur accès des groupes discriminés aux services de base, dont la santé, l'eau et l'assainissement

3 commissions d'enquête établies par le Conseil des droits de l'homme, ainsi que deux missions d'enquête

149 visites de pays effectuées par des experts indépendants titulaires de mandats au titre des procédures spéciales

UNE PRÉSENCE MONDIALE

Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a son siège à Genève, en Suisse, et comptait, en juillet 2012, 58 représentations sur le terrain : 12 bureaux de pays/autonomes, 12 bureaux régionaux, 18 conseillers aux droits de l'homme et 16 composantes « droits de l'homme » des missions de maintien de la paix des Nations Unies.

Dans de nombreux pays, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme travaille avec les universitaires, les médias, la société civile et des groupes indépendants des gouvernements à renforcer la promotion des droits de l'homme.

FINANCEMENT

Le HCDH est financé par le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies et par les contributions volontaires de donateurs qui sont essentiellement des États Membres. En 2010-11, le ratio budget ordinaire/contributions volontaires fut proche de 40/60 pour cent.

Pour l'exercice 2012-13, on estime que le total des besoins en ressources atteindra 448 millions de dollars des États-Unis. Sur ce montant, le financement assuré par le budget ordinaire devrait couvrir 156 millions de dollars. Les donateurs sont appelés à s'engager généreusement pour apporter les 292 millions de dollars restants afin d'assurer l'exécution intégrale du programme de travail.

Près de la moitié du budget total est consacrée aux opérations du HCDH sur le terrain.

LA HAUT-COMMISSAIRE AUX DROITS DE L'HOMME



© Photo ONU / Jean-Marc Ferré

Navi Pillay, de nationalité sud-africaine, est devenue Haut-Commissaire aux droits de l'homme le 1^{er} septembre 2008. Sa nomination à cette fonction a été proposée par le Secrétaire général des Nations Unies et approuvée par l'Assemblée générale, compte dûment tenu du principe du roulement géographique. Ce poste est attribué pour une durée de quatre ans, avec possibilité d'un seul renouvellement. Le mandat de la Haut-Commissaire a été reconduit jusqu'au mois d'août 2014.



NATIONS UNIES

LE HAUT-COMMISSARIAT AUX DROITS DE L'HOMME

PALAIS DES NATIONS
CH-1211 Genève 10, Suisse
+41 22 917 9000
InfoDesk@ohchr.org

REQUÊTES
petitions@ohchr.org

RELATIONS EXTÉRIEURES ET DES DONATEURS
dexrel@ohchr.org

SOCIÉTÉ CIVILE
+41 22 917 9656
civilsociety@ohchr.org

PUBLICATIONS
publications@ohchr.org

MEDIA
press-info@ohchr.org

- Site web : www.ohchr.org
- Facebook : www.facebook.com/unitednationshumanrights
- Twitter : [http://twitter.com/unrightswire](https://twitter.com/unrightswire)
- YouTube : <http://www.youtube.com/UNOHCHR>

Les droits de l'homme pour tous, partout



NATIONS UNIES
DROITS DE L'HOMME
HAUT-COMMISSARIAT